

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE SAINT FORGEUX
COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 FEVRIER 2010

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 15

Date de convocation : 12/02/2010
Date d'affichage : 12/02/2010

L'AN DEUX MIL DIX et le DIX HUIT FEVRIER à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jacques LARROCHETTE Maire,

Etaient présents : M. Jacques LARROCHETTE, M. Gilles DUBESSY, Mme Chantal DUJARDIN-REY, Mme Christèle PASSINGE, M. Daniel CHAUD, Gilbert NOVE, Gilles DURDILLY, Mme Elisabeth LACROIX, M. Gilles PUIER, M. Ludovic MAGAT, Mme Françoise GAGNIERE, Mme Christine CHAVEROT, M. DEVOS Dominique, Jean-Luc DUPUIS, Bernard ANTOINE.

Absents excusés : -----

Secrétaire de séance : Mme Christine CHAVEROT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 FEVRIER 2010

Le compte rendu de la réunion du 10 décembre 2009 est adopté à l'unanimité.

1) Autorisations spéciales d'Absences pour événements familiaux accordées en fonction des nécessités de service

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le Comité Technique Paritaire, placé auprès du Centre de Gestion du Rhône a établi une nouvelle liste des autorisations spéciales d'absences, qui prend en compte à la fois les évolutions sociales et les évolutions d'organisation des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil d'adopter la liste des autorisations d'absences dressée et préconisée par le CTP, de l'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2010 et de supprimer les dispositions applicables auparavant.

Les principales modifications concernent les points suivants :

Reconnaissance du PACS et du concubinage.

Moins de raisonnement en jours, plus en terme d'obligations hebdomadaires de service.

Le Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de gestion a émis un avis favorable lors de sa séance du 15 décembre 2009. Toutefois l'autorité territoriale conserve la possibilité d'accorder une autorisation spéciale d'absence pour événements familiaux couvrant des hypothèses non prévues dans la présente liste.

2) Modalité d'application de la journée de solidarité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi N°2008-351 du 16 avril 2008 a supprimé la référence du Lundi de Pentecôte comme journée de solidarité qui redevient un jour chômé.

Il propose de mettre en place, au sein des services techniques et administratifs de la commune, la journée de solidarité de la manière suivante :

- 7 heures du temps de travail supplémentaire intégré au cycle de travail.

La durée annuelle effective de travail dans la collectivité s'établira comme suit :

- personnel à temps plein :	1 607 heures
- personnel à temps partiel :	1 607 heures X %
- personnel à temps non complet :	1 607 heures X N/35°

Les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel, à temps non complet et à temps incomplet, les sept heures de cette journée de travaille, seront proratisées par rapport à la quotité de travail correspondante.

Le Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de gestion a émis un avis favorable lors de sa séance du 15 décembre 2009.

3) Maison BURRICAND/CHAVEROT acquisition Commune/OPAC

La Commune de Saint Forgeux a sollicité l'OPAC du RHONE pour la réalisation d'un programme de logements sociaux en acquisition amélioration sur la propriété CHAVEROT.

Cette maison, située au cœur du centre bourg de Saint Forgeux, accueille actuellement au rez-de-chaussée un commerce (café-boulangerie-presse) qui devra être conservé dans le futur programme.

Le projet, conçu par l'agence TEMPO qui a réalisé l'étude de faisabilité, serait composé de 10 logements au total, 5 logements dans la partie réaménagée de la bâtisse conservée et 5 logements dans la partie en extension.

Il s'avère que l'étude financière effectuée pour la réalisation de ce projet montre un coût au m2 supérieur aux possibilités de L'OPAC du Rhône. Aussi ce dernier souhaite que la commune de Saint Forgeux s'engage financièrement sur ce dossier pour finaliser la bonne fin de l'opération.

Après discussion et écoute des arguments de chacun, le Maire propose d'apporter une aide financière pour mener à bien cette opération. Le montant de cette aide serait de l'ordre de 60 000.00 euros (à confirmer après étude plus fine. Le Conseil Municipal souhaite que ce financement soit destiné à l'acquisition des murs du fond de commerce, dans toute la mesure du possible.

4) Débat sur le Projet d'Aménagement et Développement Durable.

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu de la réunion du 21 janvier 2010 avec les partenaires associés. Les différentes remarques effectuées par les partenaires associés ont été modifiées. A la demande de la Direction Départementale des Territoires du Rhône l'objectif démographique est ramené de 15 à 10 ans, il nous est demandé aussi de procéder à une étude géologique sur toute la commune le coût de cette prestation est d'environ de 10 000 €. La chambre d'agriculture nous sommet son avis à propos des terrains constructibles ceux-ci devront être orientés vers le Gantillon, les parcelles au lieu dit « Plat du Mot » et « la grande Charrière » sont des terrains propices à l'agriculture.

Mme GAGNIERE Françoise : les exploitations seront-elles reprises ? Possibilité d'extension de celle-ci ? est-ce une priorité ? Monsieur le Maire reprend la parole actuellement nous ne sommes pas dans l'étude du zonage.

Monsieur Gilles DURDILLY : sommes-nous dans l'obligation de respecter la démographie proposée dans le PADD ?

Monsieur le Maire, il est souhaitable que la démographie soit élevée, nous ne pouvons faire marche arrière, mais nous ne sommes pas dans l'objectif d'avoir une population optimale.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver le Plan d'Aménagement et de Développement Durable. A l'unanimité le Conseil approuve ce PADD.

5) Affaires diverses

Monsieur Alain JEAN section pongiste nous a informé du non-respect du silence pendant leurs heures de cours du mardi. Monsieur Ludovic MAGAT Prend la parole en effet ce malentendu est du à l'arrivée des joueurs de football, pendant que les pongistes jouent. Monsieur Gilles DUBESSY propose de rencontrer Monsieur Alain JEAN.

6) Informations diverses

Elections régionales du 14 mars et 21 mars 2010 les tableaux de tenue des urnes sont à remplir.

Monsieur DAMIN artiste exposera du 25 juin au 3 juillet 2010 il nous propose de réaliser l'affiche. Information concernant le dégrèvement de la taxe foncière pour les agriculteurs ayant subis la sécheresse en 2009.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 30
